ARTiSANAT

N°20
DÉCEMBRE 2022

MAGAZINE DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ÉDITION DRÔME

PAGE 12

Oser innover pour se différencier

p6 **PORTRAIT**
Gaiia : lauréate aux trophées RMC

p9 **APPRENTISSAGE**
Comment bien accueillir un stagiaire

p26 **ENVIRONNEMENT**
Réduire sa production de déchets

Chambre de Métiers et de l'Artisanat AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MAAF PRO

Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans votre vie professionnelle comme dans votre vie privée.

MAAF disponible pour vous

en agence
Prenez rendez-vous sur maaf.fr ou sur l'appli mobile MAAF et Moi

au téléphone
3015 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.

sur votre espace client
Sur maaf.fr et l'appli mobile MAAF et Moi

MAAF

08/22 - MAAF Assurances SA - RCS NIORT 542 073 580 - Création : ZIMAGES

Conditions des contrats et coordonnées des assureurs disponibles en agence MAAF

ÉDITO

L'année 2022 se termine et vous avez déjà certainement préparé vos objectifs pour 2023. La CMA se tiendra à vos côtés pour vous accompagner, que ce soit pour développer vos projets en lien avec l'économie de proximité comme c'est le cas sur ARCHE Agglo par exemple (page 4), pour établir un diagnostic et relancer votre activité grâce aux solutions numériques (page 7), pour valoriser l'innovation dont vous faites preuve (pages 12 à 15), pour vous aider à recruter des apprentis et transmettre votre savoir (pages 8 à 10), pour monter en compétences (pages 16 à 21), pour vous mettre en lumière sur des salons comme celui du MIF Expo (pages 22-23) ou encore pour vous aider vers la transition écologique (page 26).
Cette année 2022 nous a permis de relancer les actions de la CMA, d'accompagner les projets de création d'entreprise sur tous les territoires (ruraux et quartiers prioritaires), de faire rayonner le savoir-faire et l'excellence de l'artisanat Drômois. La savonnerie Gaiia, de Chabeuil, a remporté le prix PME « artisanale » de la Région Sud-Est lors des Trophées RMC (page 6) et témoigne du dynamisme des 17 100 entreprises artisanales de la Drôme. Vous êtes plus de 40 000 Drômois sous les statuts de chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs, salariés ou apprentis à faire vivre nos territoires à travers l'artisanat. La CMA Drôme est à vos côtés.
Bonnes fêtes de fin d'année.

Frédéric Regnier,
Artisan et Président de la CMA Drôme

SOMMAIRE

5
ACTUALITÉS
La 1re boutique Répar'acteurs de France est à Crest

11
ÉVÉNEMENT
Journées Européennes des Métiers d'Art 2023

12-15
DOSSIER
Oser innover pour se différencier

16-19
INFORMATIONS RÉGIONALES
Les accompagnements de la CMA

20-21
FORMATION
Les prochaines sessions

22-23
ZOOM
La Drôme au salon MIF Expo

24-25
SOLUTIONS
Conseils pour votre entreprise

Directeurs de la publication : Frédéric Regnier, Président de la CMA Drôme et Vincent Gaud, Président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes
Rédacteurs en chef : Audrey Stimamiglio, Xavier Ravel
Rédaction : Marion Desassis, Danielle Chanet, CMA Auvergne-Rhône-Alpes
Conception : MAGAZINE&FILS.
Photographies et Illustrations : CMA Auvergne-Rhône-Alpes, Adobe Stock

Impression : Imprimerie CHAMPAGNAC
Routage : CIFEA-MKG
ISSN 2609-6013 (version imprimée)
ISSN 2481-0267 (version en ligne)
Numéro 20 - Décembre 2022
Tirage : 15 809 exemplaires
Édité par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes
Siège : 10 rue Paul Montrochet - 69002 Lyon

Votre magazine Artisanat est désormais adressé sous enveloppe papier, suite à l'interdiction de l'utilisation du film plastique « Home Compost » pour l'expédition des imprimés dans le cadre de la loi AGEC, entrée en vigueur au 1er janvier 2022.

IMPRIM'VERT®

SUR ARCHE AGGLO, FAITES-VOUS ACCOMPAGNER PAR LA CMA

Afin de poursuivre la dynamique engagée par le programme FISAC qui s'est clôturé le 31 décembre dernier, les chambres consulaires et ARCHE Agglo ont bâti un nouveau plan d'actions en faveur du développement de l'économie de proximité et de l'attractivité des centres-bourgs et villes du territoire. Les porteurs de projet et entreprises artisanales d'ARCHE Agglo peuvent être accompagnés par la CMA dans leur phase de création, pour développer le numérique et la communication digitale dans leur activité, pour conduire des projets en lien avec la transition écologique, pour un point sur la réglementation alimentaire, ou bien encore pour anticiper leur transmission.

Les entreprises rencontrant des difficultés peuvent également être accompagnées dans le cadre de cette convention qui s'achève au 31 mars prochain.

▷ **Contact :**
laetitia.selivantieff@cma-auvernerhonealpes.fr
04 75 48 72 21

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE
ARCHE Agglo

NOUVEAUTÉ 2023

Votre magazine « Artisanat » fait peau neuve. Nous vous donnons rendez-vous, en juin prochain, pour découvrir une nouvelle formule avec toujours plus d'informations utiles pour gérer votre entreprise, de témoignages d'artisans de toute la région et d'actualités au plus près des territoires. Ce nouveau magazine donnera différents éclairages sur des sujets clés et de l'information rapide et illustrée. Il sera également enrichi avec du contenu à retrouver sur internet ou les réseaux sociaux.

D'ici là, vous pouvez suivre votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat et toute l'actualité de l'artisanat de votre département sur ses réseaux sociaux, que ce soit sur LinkedIn, Twitter ou Facebook. Vous pouvez commenter et partager les posts afin de faire grandir l'artisanat du territoire et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

LA FABRIQUE ARTISANE

PREMIÈRE BOUTIQUE RÉPAR'ACTEURS DE FRANCE

La CMA de la Drôme a aidé la structuration de cette boutique partagée regroupant des artisans Répar'acteurs.

Véritable maillon de l'économie circulaire, réparer participe à la réduction de nos déchets en prolongeant la vie des objets pour en finir avec le tout jetable, et réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et au transport. Pour appuyer cette démarche, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, avec le soutien de l'ADEME, ont déployé une marque, Répar'acteurs permettant aux artisans de la réparation de promouvoir l'acte de réparer et de se positionner en tant qu'acteur de la réduction des déchets. Les Répar'acteurs s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à une bonne gestion environnementale en minimisant l'impact de leurs activités de réparation. Plus de 1 000 artisans se sont engagés sous cette marque dans les 12 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes, une centaine dans la Drôme, pour faire de la réparation une priorité, avant le remplacement par un produit neuf.

LA GENÈSE DE LA 1RE BOUTIQUE RÉPAR'ACTEURS DE FRANCE

En 2021, un groupe d'artisans labélisés Répar'acteurs souhaitent explorer l'idée d'ouvrir un lieu en commun. Ces entreprises, souvent récemment créées, sont en recherche de visibilité et n'ont pas de lieu d'exposition. Ces artisans possèdent un atelier, vendent lors des marchés/foires/événements locaux et/ou sur internet. Il s'agit donc d'ouvrir un espace partagé pour présenter leurs services de réparation et leurs créations. Par ailleurs, parmi les motivations des artisans, il y a celle de former un collectif et de travailler en synergie.

L'EXPERTISE DE LA CMA AU SERVICE DU COLLECTIF

La CMA, en partenariat avec l'ADEME, a fait grandir ce projet en accompagnant le collectif pour faciliter et sécuriser la création de cette première boutique Répar'acteurs : structuration juridique et technique, prévisionnel économique, commercialisation, communication, etc.
Cet accompagnement a abouti au choix par le collectif de créer l'association « Les Répar'acteurs de la Drôme » dont l'objet est de : « faire la promotion et la commercialisation des créations artisanales de ses adhérents, et de mettre en place des actions d'animations, de sensibilisation, d'accueil et d'échange autour du réseau des Répar'acteurs, de l'upcyling/surcyclage, de l'écorecyclage et de la revalorisation ».
Cette association a porté l'ouverture de la première boutique partagée Répar'acteurs de France : La Fabrique Artisane, inaugurée en septembre dernier à Crest. Une quinzaine d'artisans vous proposent du beau et de l'utile à partir de matériaux de récupération : des bijoux, des lampes, des vêtements, des meubles, des objets de décoration, etc.

▷ **6 rue Neuve Moutiers 26400 Crest**

répar'acteurs
Je répare... et ça repart

Soutenu par
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

GAIIA, SAVONNERIE ARTISANALE RÉCOMPENSÉE AUX TROPHÉES RMC

En septembre dernier, Gaiia a remporté le prix PME « Artisanale » de la région Sud-Est lors de la 13e édition des Trophées RMC. Au-delà de la fierté de remporter ce prix, c'est une reconnaissance pour la filière de la saponification à froid.

Gaiia est une savonnerie artisanale créée par Franck Peiffer en 2009 qui fabrique des savons à froid et des cosmétiques bio, zéro déchet et éco-conçus à base d'ingrédients naturels. Peu énergivore et respectueuse de l'environnement, cette méthode de saponification met en œuvre des huiles végétales bio et de la soude, qui, mélangées, produisent du savon biodégradable.

ARTISAN SAVONNIER MILITANT

La première action militante de Gaiia est de démontrer qu'il est possible de produire un savon vraiment écologique. Les ingrédients et le processus de fabrication sont respectueux de l'environnement, peu de chauffes et zéro rejet dans la nappe phréatique. Les emballages sont limités au carton. Gaiia milite aussi contre l'usage de l'allégation « sans savon » qui favorise les tensioactifs de synthèse très polluants et très souvent classifiés irritants. L'autre grande action militante est de mettre en valeur l'artisanat. On peut comparer la saponification au culinaire, avec tous les jours une répétition de geste, comme on trouverait chez un pâtissier. « L'artisanal ne veut pas dire bancal. C'est une quête de l'excellence répétée tous les jours » selon Franck Peiffer.

PETITE ENTREPRISE QUI DEVIENT GRANDE

L'entreprise s'est créée de rien : Franck a commencé en tant qu'auto-entrepreneur. Au départ il a fallu créer la marque, les formules… passer d'auto-entreprise à entreprise. Au début, la vente se faisait à 100% par internet, puis Gaiia s'est positionnée sur plusieurs canaux de vente : site internet, magasin, magasins revendeurs, autres sites internet. « Dans l'artisanat on peut grossir, mais l'enjeu est de maintenir la qualité », explique Franck Peiffer qui organise l'atelier pour augmenter la production sans renoncer à la qualité artisanale. Aujourd'hui l'ambition est de diffuser sur des réseaux de distribution plus larges, en sortant de l'image d'un produit de niche : le savon à froid est un produit de consommation courante, accessible en prix, où 1 savon équivaut à 2 flacons de gel douche.

LAURÉATE DU PRIX « PME ARTISANALE » AUX TROPHÉES RMC

C'est la technique de saponification à froid qui a fait la différence aux yeux du jury, c'est donc une reconnaissance pour cette technique de fabrication. « La grande victoire, c'est qu'on a créé une filière qui n'existait pas il y a 10 ans », exprime Franck Peiffer avec fierté. Et pour la suite, il espère voir se créer une fédération qui permette de proposer des formations qualifiantes. Gaiia a déjà formé cinq savonniers qui sont en activité, et ils reçoivent régulièrement des jeunes de 3e en stages. Le militantisme passe aussi par la transmission et le regard vers l'avenir. Courant 2023 sortira la gamme « Maman-Bébé » qui devrait permettre d'ouvrir un nouveau segment et générer des embauches, toujours avec l'envie de faire de bons produits.

▷ **Découvrir Gaiia : gaiia-shop.com**

DIAGNOSTIC NUMÉRIQUE

Bénéficiez d'un diagnostic 100% pris en charge afin de mettre en place des solutions numériques adaptées.

Dans le cadre du plan France Relance, profitez, grâce à votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat, d'un diagnostic sur mesure Performa Numérique : un outil de diagnostic performant et adapté de votre activité. Vous souhaitez augmenter la visibilité de votre entreprise ? Fidéliser davantage votre clientèle ? Vendre en ligne ? C'est le moment de tester vos usages et la maturité numérique de votre entreprise avec un expert CMA :

1. **votre conseillère** établit avec vous, lors d'un rendez-vous dans votre entreprise ou en visio, un diagnostic,
2. **vous définissez ensemble** un plan d'actions adapté à vos projets (référencement Google, stratégie réseaux sociaux, newsletter, vente en ligne…),
3. **un compte-rendu** accompagné d'une proposition d'accompagnement vous est transmis et le conseiller peut vous recontacter quelque temps plus tard pour un bilan.

EN CHIFFRES

6 000 entreprises ont déjà bénéficié du diagnostic numérique

92% des artisans le recommandent

▷ **Contacts : fanny.santos@cma-auvergnerhonealpes.fr | 04 75 48 72 26**
caroline.fulgencio@cma-auvergnerhonealpes.fr | 04 75 48 72 18

Créateurs d'entreprises : prenez les bonnes décisions en matière de protection sociale

En tant que créateur d'entreprise, il est essentiel d'assurer votre avenir ainsi que celui de vos proches. Avoir une bonne protection sociale vous permet de couvrir vos besoins en santé, de garantir vos revenus en cas d'accident de la vie ainsi que de bien préparer votre retraite.

Afin de vous aider à faire les bons choix, nous vous aidons à vous poser les bonnes questions :

Comment valoriser au mieux la protection de l'entreprise ?
- Quelle forme juridique adopter ?
- Quel statut en tant que dirigeant ?
- Que se passe-t-il si je dois arrêter de travailler ?
- Quelle couverture sociale pour mes salariés ?
- Comment valoriser au mieux la protection sociale offerte par mon entreprise ?
- Quels seraient mes revenus à la retraite ?

Prenez dès maintenant rendez-vous avec l'un de nos experts certifiés afin de réaliser un audit de protection sociale et découvrez nos services dédiés.

AG2R LA MONDIALE
Prendre la main sur demain

00005536-220822-01 – LA MONDIALE. Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation, entreprise régie par le code des assurances, dont le siège social est situé 32, avenue Emile Zola Mons-en-Baroeul. 59896 Lille cedex 9. Immatriculée au RCS de Lille sous le n° D 775 625 635.

Apprentissage
UNE SEMAINE POUR S'INFORMER

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes participe à la 5e édition de la Semaine de l'Apprentissage dans l'Artisanat, qui se déroule du 27 janvier au 3 février 2023.

Cette semaine est l'occasion de faire naître des passions et des vocations auprès des jeunes comme d'un public en reconversion. C'est aussi le moment idéal pour rendre plus visibles les actions quotidiennes menées par les CMA et les CFA en faveur des apprentis. La réforme de la formation professionnelle de 2018 a en effet permis un essor considérable de l'apprentissage, véritable investissement pour l'avenir. Levier de développement et d'insertion, il constitue une garantie contre le chômage, un dynamisme pour les territoires et une réponse efficace pour pallier le manque de main-d'œuvre qualifiée pour les entreprises. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'apprentissage dans l'artisanat est incontournable avec près de 23 000 apprentis formés par an. Plus d'une vingtaine de manifestations sont proposées afin de sensibiliser les jeunes et leurs familles aux métiers de l'Artisanat et de valoriser la voie de l'apprentissage. Ateliers pratiques, forums, réunions

d'information, portes ouvertes… donnent accès à une information de qualité dispensée par les conseillers experts de la CMA.

▷ **Retrouvez le programme sur cma-auvergnerhonealpes.fr**

TAXE D'APPRENTISSAGE : VERSEZ LE 13 % À VOTRE CMA

La taxe d'apprentissage se décompose désormais en deux parties.

La première est réservée au financement de l'apprentissage. Son montant est de 87 % et est affectée directement aux centres de formation d'apprentis. La seconde est destinée au financement des formations technologiques et professionnelles. Son montant représente 13 % du total et il constitue la seule partie libre d'affectation auprès d'établissements habilités. Les Centres d'aide à la décision des Chambres de Métiers et de l'Artisanat qui agissent au quotidien en faveur de l'orientation des jeunes dans les métiers de l'artisanat peuvent recevoir les fonds issus du « 13 % ». Attention, en 2023, la déclaration de taxe d'apprentissage se fait désormais avec la DSN (déclaration sociale nominative) et elle est recouvrée directement par les URSSAF. Pour orienter librement vos fonds et soutenir le Centre d'aide à la décision de votre CMA, votre démarche doit être volontaire. Pour cela :

▷ déclarez le solde de votre taxe apprentissage due au titre des salaires 2022 sur votre DSN d'avril 2023,

▷ connectez-vous sur une plateforme numérique mise en place par la Caisse des dépôts et consignations à compter de janvier 2023 pour assurer le fléchage de vos fonds auprès des établissements habilités.

Si vous souhaitez agir pour assurer la relève dans vos métiers, vous pouvez contribuer en versant votre 13 % à la CMA !

▷ **Plus d'informations : Service apprentissage et CAD de votre CMA**

BIEN ACCUEILLIR UN STAGIAIRE

Bénéficier d'un stagiaire est une opportunité de confier des tâches en rapport avec une formation pendant six mois maximum. Attention cependant, le stagiaire n'est pas là pour remplacer un salarié en cas d'absence. Des règles strictes régissent l'emploi d'un stagiaire notamment pendant l'été.

L'accueil d'une personne en stage implique qu'elle doit suivre un cursus de formation avec 200 heures au moins d'enseignement pédagogique par année. Une entreprise ne peut accueillir un stagiaire en dehors d'un cursus pédagogique scolaire ou universitaire. L'employeur n'a pas à effectuer de déclaration préalable à l'embauche (DPAE).
L'objectif d'un stage est de permettre au stagiaire d'acquérir et de mettre en œuvre les compétences professionnelles en lien avec sa formation. Les missions confiées doivent être conformes au projet pédagogique de l'établissement d'enseignement.
Certaines missions lui sont interdites : le remplacement d'un salarié en cas d'absence, de suspension de son contrat de travail ou de licenciement ; l'exécution d'une tâche régulière liée à un poste de travail permanent (le stagiaire n'a pas d'obligation de production comme un salarié) ; faire face à un accroissement temporaire d'activité ou encore occuper un emploi saisonnier.
L'entreprise ne doit pas non plus confier au stagiaire des tâches dangereuses pour sa santé et sa sécurité. Elle peut accueillir uniquement trois stagiaires au maximum, si elle emploie moins de 20 salariés. Et pour les entreprises de plus de 20 salariés, le nombre de stagiaires avec convention de stage en cours pendant une même semaine civile ne peut pas dépasser 15% de l'effectif.
La durée du stage est de 6 mois maximum par organisme d'accueil et par année d'enseignement.
Sur un même poste, l'employeur doit respecter un délai de carence pour pouvoir reproposer un nouveau stage.
Le stage en milieu professionnel se traduit obligatoirement par la signature d'une convention de stage entre l'employeur, l'étudiant et l'organisme de formation dont dépend le futur stagiaire.
La convention fixe les règles obligatoires ou facultatives liées au stage : l'intitulé complet du cursus ou de la formation du stagiaire et son volume horaire par année ou semestre d'enseignement ; les activités confiées ; les noms de l'enseignant ou du tuteur ; les dates de début et fin de stage et la durée maximale hebdomadaire de présence ; les conditions d'autorisation d'absence ; les taux horaires de la rémunération (gratification) calculée sur la base de présence effective du stagiaire et les conditions de son versement. Le montant minimum versé pour chaque heure de présence effective est de 3,90€.
La convention prévoit aussi les avantages éventuels dont peut bénéficier le stagiaire (restauration, hébergement, remboursement des frais) et le régime de protection sociale dont il bénéficie pendant le stage, notamment en cas d'accident du travail. En outre, quand le stage est supérieur à deux mois, la convention de stage doit prévoir la prise de congés et d'autorisations d'absence.
Votre CMA peut aussi vous aider à mettre en place un mini-stage découverte via le Centre d'aide à la décision (CAD) pour permettre à une entreprise de prendre un jeune stagiaire pendant les vacances scolaires. C'est l'occasion pour un jeune de tester l'un des 250 métiers de l'artisanat et de construire son projet d'orientation.

L'OBJECTIF D'UN STAGE EST DE PERMETTRE AU STAGIAIRE D'ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES EN LIEN AVEC SA FORMATION.

▷ **Contact : Service ressources humaines ou Centre d'aide à la décision de votre CMA**

RECRUTER UN APPRENTI EN SITUATION DE HANDICAP

La CMA a depuis longtemps déjà tissé un partenariat avec l'Agefiph* et mène à ce titre de nombreuses opérations de sensibilisation auprès des entreprises et les accompagne afin de faciliter le recrutement d'apprentis en situation de handicap.

SÉLECTIONNER DES CANDIDATS

La première étape de cet accompagnement consiste à aider les artisans à définir leurs besoins en compétences. La CMA diffuse ensuite les offres d'emploi sur le site de sa bourse d'apprentissage et assure l'intermédiation entre les candidats et les entreprises. « Les offres sont anonymes et les candidats sont présélectionnés par les conseillers de la CMA chargés de valider leurs motivations, leurs projets, leurs aptitudes et les prérequis précisés par l'entreprise. Cette étape permet de sécuriser les contrats qui seront signés », explique Séverine André, Cheffe de projet orientation et emploi à la la CMA Auvergne-Rhône-Alpes.

INFORMER SUR LES AIDES

Les conseillers de la CMA ont également pour mission d'informer les artisans sur les différentes aides dont ils peuvent bénéficier au titre de l'embauche d'un apprenti en situation de handicap. Notons que, pour certaines aides, la CMA est tiers prescripteur. C'est le cas notamment pour la Prestation d'appui spécifique (PAS) qui offre la possibilité de bénéficier de la mission d'un expert du handicap afin d'indiquer le degré d'autonomie du futur apprenti. Par ailleurs, et au vu de la complexité des éléments réglementaires liés à la rémunération, la CMA propose également aux entreprises de les accompagner dans la rédaction de leur contrat d'apprentissage.

ORGANISER LA MÉDIATION PRÉVENTIVE

Dans le cadre de son partenariat avec l'Agefiph, la CMA propose également un service gratuit de médiation préventive. L'objectif est de réunir l'apprenti, l'entreprise et l'organisme de formation afin de faire le point sur les attendus de chacun, de vérifier le contrat d'apprentissage et de repréciser à l'entreprise et à l'organisme de formation les points de vigilance pour former au mieux le jeune au regard de son handicap. La CMA met à disposition son expertise et de la documentation spécialisée sur les différents types de handicap.

S'INFORMER À DISTANCE

Enfin pour s'informer les entreprises dans le cadre de leur recrutement d'apprenti en situation de handicap, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes coanime des webinaires pour renseigner les artisans sur les éléments-clés de l'obligation d'emploi des personnes handicapées et les accompagner dans le parcours d'embauche de ces personnes.

* Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

En partenariat avec :

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

Handicap et Entreprises, ça tourne ! 6e édition

La CMA s'associe à cet événement, initié par la CPME Auvergne-Rhône-Alpes avec le soutien de l'Agefiph, et dont la vocation est de valoriser les entreprises de la région qui s'engagent en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Ce festival de courts-métrages d'entreprises handi-accueillantes s'est déroulé le 15 novembre à Lyon. À travers cette manifestation, un message positif est envoyé aux entrepreneurs afin qu'ils s'engagent dans des actions permettant l'accès ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

INSCRIVEZ-VOUS AUX JEMA 2023

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes coordonne les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) depuis de nombreuses années. Elle inscrit cet événement comme l'un de ses temps forts pour faire découvrir les savoir-faire au grand public, créer des opportunités d'affaires pour les professionnels et faire naître des vocations.

En 16 éditions, ces journées sont devenues l'événement international le plus important des métiers d'art et du patrimoine vivant, et permettent de développer l'intérêt du « Fabriqué en France ». Chaque année, ce sont plus de 1 000 professionnels des métiers d'art qui participent activement aux JEMA en Auvergne-Rhône-Alpes.

UN PATRIMOINE INESTIMABLE

Après un retour sur le devant de la scène en 2022, les JEMA se déroulent du 28 mars au 3 avril 2023 autour du thème « Sublimer le quotidien ». Un thème pour illustrer l'importance des métiers d'art dans les foyers et la société française. Au cœur des maisons, du patrimoine bâti, sur soi, les métiers d'art enchantent notre quotidien… ils sont partout autour de nous, à portée de main. Ils subliment la vie de tous les jours que cela soit au travers des arts décoratifs ou d'actes de consommation durable, de proximité, invitant le beau et la matière à animer chaque jour qui passe. Leur accessibilité, leur richesse et leur esthétisme, à portée de mains, doivent être valorisés et permettre à tous de découvrir cet inestimable patrimoine.

AU CHOIX DES PROFESSIONNELS

Les JEMA offrent la possibilité de proposer des rendez-vous à la fois en présentiel et/ou digitaux. Chaque professionnel a le choix de son programme : faire découvrir son atelier, inviter d'autres artisans d'art, faire visiter un chantier, participer à un collectif, animer une conférence, proposer des événements en ligne : visite de l'atelier, démonstration, présentation de la collection… Les centres de formation sont également invités à ouvrir grand leurs portes ou à se joindre aux artisans d'art sur certaines manifestations. En tant qu'artisan d'art ou professionnel du patrimoine vivant, les candidatures* sont ouvertes jusqu'à fin janvier 2023.

* Les JEMA sont réservées aux entreprises métiers d'art dont l'activité apparaît dans la liste officielle des métiers d'art, et des Entreprises du Patrimoine Vivant.

▷ **Contact :**
sarah.poyeton@cma-auvergnerhonealpes.fr
04 72 44 15 69

OSER INNOVER POUR SE DIFFÉRENCIER

Face à la concurrence des grandes entreprises et du numérique, dans le contexte économique et énergétique actuel, l'innovation est l'atout le plus efficace pour rester concurrentiel.

Comme elles l'ont déjà fait par le passé, les entreprises n'ont d'autre solution que de s'adapter, se réinventer et innover pour pérenniser et développer leur activité. Pour autant, l'innovation artisanale est semée d'embuches, à commencer par la recherche de financements et l'obligation pour les dirigeants de piloter leur entreprise tout en consacrant du temps à la mise au point de leur projet. Afin d'aider les artisans à mener à bien leurs projets, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes les accompagne dans leur parcours d'innovation. « Contrairement aux idées reçues, l'innovation n'est pas réservée à l'industrie ou à la recherche », rappelle Stéphanie Rouffineau, cheffe de projet innovation à la CMA Auvergne-Rhône-Alpes. « Tout projet qui permet à une entreprise de se différencier durablement de ses concurrents, parce qu'il apporte quelque chose de nouveau, est une innovation.

Dans l'artisanat, cette définition s'applique autant aux produits et services, qu'aux procédés de production, mais aussi aux projets ayant un impact managérial, sociétal ou environnemental ». Les artisans ne manquent pas de créativité dans tous ces domaines et sont conscients de la nécessité d'innover pour donner un élan nouveau à leur développement commercial.
Il n'en demeure pas moins que, face à l'ampleur de la tâche, bon nombre d'entreprises hésitent à se lancer.

ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES D'INNOVATION

Un projet innovant réclame organisation et méthode, raison pour laquelle la CMA propose quatre types d'accompagnements adaptés à la maturité du projet d'innovation.

1 SENSIBILISER, INFORMER ET DÉTECTER

Par où commencer ? Où trouver des financements ? Comment réaliser un premier prototype ? Les experts de la CMA répondent aux questions notamment grâce à des webinaires mis à la disposition des artisans et qui abordent toutes les thématiques de l'innovation. Pour aller plus loin, il est proposé également aux artisans de réaliser un diagnostic d'approche globale afin de faire un état des lieux à 360° de l'entreprise, d'identifier et de formaliser les axes de développement et d'amélioration de leur projet.

2 ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT

Cet accompagnement à la carte, financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, permet à l'artisan de structurer son projet, de repérer les freins éventuels et de définir les différentes étapes pour passer de l'idée à la mise en œuvre de son projet. Le conseiller de la CMA propose au chef d'entreprise de poser les grandes étapes et les jalons de son innovation. Il sensibilise l'artisan aux contraintes réglementaires, à la protection de la propriété de son innovation ou de sa marque. Le conseil peut aussi concerner une demande plus technique, un besoin en marketing, en design, en prototypage ou encore le remplacement d'un matériau par un autre plus performant. « Grâce à un formidable écosystème de partenaires spécialisés dans l'innovation, la CMA peut mettre l'artisan en relation avec de nombreux relais : clusters, centres techniques, laboratoires pour l'aider à trouver les compétences techniques indispensables à son projet », souligne Stéphanie Rouffineau. La recherche de financements constitue la phase déterminante de l'accompagnement individuel proposé par la CMA.

3 PROPOSER DES OPÉRATIONS D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

En parallèle à cette aide personnalisée, la CMA propose également à des groupes d'artisans de les accompagner collectivement sur des thématiques précises à l'occasion de séminaires alternant formation collective et coaching en entreprise ou actions de prototypage en collaboration avec un Fab lab.

4 APPRENDRE À PROMOUVOIR ET À VALORISER SON INNOVATION

Cet accompagnement s'adresse aux dirigeants dont l'innovation est prête à conquérir son public. « Notre action est alors centrée sur les outils qui vont permettre à l'artisan de communiquer sur son innovation afin de mieux la commercialiser. Cette communication passe notamment par la participation à des salons (Made in France, Mountain Planet, Eurobois…) ou par la candidature à des concours (Artinov, Inosport, concours Lépine, concours des métiers d'art…), véritables tremplins vers la notoriété des entreprises. Le rôle du conseiller CMA est alors d'aider l'artisan à identifier le concours ou le salon le plus adapté à son projet.

Quelle que soit la forme qu'elle prend, l'innovation est nécessaire pour se démarquer et développer l'entreprise. Grâce au contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes, le réseau des CMA accompagne les artisans, que ce soit à la naissance du projet ou dans sa phase opérationnelle pour le sécuriser, accélérer son développement et le promouvoir avec succès.

LE CONCOURS ARTINOV EN CHIFFRES…

30 ans
le prix Artinov créé dans l'Ain célèbrera ses 30 ans en 2023

1 200 candidats
ont participé au concours Artinov depuis sa création

400 entreprises artisanales primées
depuis 30 ans

ARTINOV, UN CONCOURS DÉDIÉ À L'INNOVATION ARTISANALE

Ce concours destiné à promouvoir l'innovation et le développement technologique des entreprises artisanales est une vitrine de la créativité et de la capacité d'innovation des artisans. Organisé par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien de la Région et en partenariat avec Groupama Rhône-Alpes Auvergne et la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, il récompense les entreprises dont les capacités d'innovation, de développement et d'adaptation au monde actuel auront été les plus marquantes. En participant à ce concours, les entreprises mettent en valeur la mise au point d'un nouveau produit ou service ou procédé de production, un savoir-faire distinctif, une organisation interne, un impact environnemental, une implication sociétale ou encore un business model. Elles bénéficient également de la médiatisation suscitée par l'événement. En 2023, Artinov fait peau neuve et se déploie sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette édition sera marquée par la création d'un Club Artinov réservé aux lauréats du concours. L'appel à candidatures débutera en avril prochain.

TÉMOIGNAGE D'UN LAURÉAT ARTINOV

Emmanuel Allasia est artisan chocolatier. Créée en 2019, son entreprise, Le Chocolat de poche, est le fruit d'une idée innovante, des tablettes de chocolat bio dont l'emballage imite la couverture de livres de poche. L'entreprise a été lauréate du concours Artinov 2020.

« Lorsque la conseillère de la CMA m'a proposé de participer au concours Artinov afin de faire valoir le caractère artisanal de mes créations, j'ai pensé que ce serait intéressant d'entrer de plain-pied dans le monde artisanal. L'expérience a été enrichissante à plus d'un titre. Pour commencer, le montage du dossier m'a conduit à une réelle réflexion stratégique et organisationnelle sur mon entreprise. Ensuite et comme attendu, le concours m'a permis de rentrer dans l'univers des artisans de façon très officielle et de valoriser auprès de mes clients, dont mes partenaires libraires, le caractère innovant, bio et artisanal de mes chocolats de poche. Enfin, la vidéo réalisée pour récompenser les lauréats a été un énorme propulseur pour ouvrir la chocolaterie au public. Désormais, je joins d'ailleurs à chaque catalogue envoyé à mes prospects cette vidéo qui raconte l'histoire de mon entreprise et permet à chacun de pousser les portes de mon laboratoire. C'est vraiment la preuve par l'image que notre fabrication est vraiment artisanale et originale. Aujourd'hui, je valorise ce prix Artinov grâce au logo qui figure sur mon site et permet d'affirmer une image très qualitative et qui nous distingue. J'ai eu la chance d'être jury d'Artinov en 2021 et j'ai pu ainsi renouer avec tout l'écosystème lyonnais qui participe à cet événement, grâce à ce concours organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Cette manifestation m'a permis de créer un réseau très intéressant pour développer mon activité. »

GROUPAMA, PARTENAIRE DU CONCOURS ARTINOV

La volonté d'être présent sur le marché des professionnels de l'artisanat a conduit Groupama à tisser des liens depuis plusieurs années avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales. Un des premiers axes de collaboration entre les deux partenaires reposait déjà sur le concours Artinov. L'innovation a toujours été considérée par Groupama Rhône-Alpes Auvergne comme un secteur de prédilection, permettant de développer ses propres offres et services par la création notamment d'un pôle dédié, mais également de soutenir en direct les entreprises innovantes (Créalab, programme innovation : mobilité et foyers durables, soutien aux startups, innover pour créer de la valeur).

À la suite de la régionalisation du réseau des CMA, Groupama Rhône-Alpes Auvergne a souhaité s'inscrire dans la continuité en se rapprochant de la structure consulaire régionale, par son soutien et par le sponsoring du nouveau concours Artinov.
Un événement fédérateur pour le monde de l'artisanat, fortement porté par les élus de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes. Groupama Rhône-Alpes Auvergne participe ainsi à la valorisation de l'artisanat via l'innovation qui est l'expression de la créativité et du dynamisme des artisans en Auvergne-Rhône-Alpes. Présent sur 12 départements, Groupama Rhône-Alpes Auvergne est un assureur généraliste fortement ancré sur son territoire grâce à ses 310 agences, 2 300 collaborateurs et 4 400 administrateurs locaux, au service de ses 655 000 clients-sociétaires. L'entreprise mutualiste a su développer un modèle différenciant qui repose sur 3 valeurs principales : la proximité, la solidarité et la responsabilité.

Construire aux côtés des acteurs de l'économie locale, créer et entretenir un réseau de partenaires représentent des axes forts de développement.

Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

SE FORMER EN TOUTE SIMPLICITÉ

Avec la disparition du Conseil de la Formation, en septembre, le paysage de la formation en France est désormais plus simple. Toutes les formations des gérants des entreprises artisanales sont dorénavant prises en charge par le Fond d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale (FAFCEA).

Si vous êtes chef d'entreprise, conjoint collaborateur ou associé, vous pouvez déposer vos demandes de financement de formation auprès du FAFCEA avant le début de celle-ci. Cette demande peut se faire en ligne directement sur le site du FAFCEA : fafcea.com. En fonction de la thématique de la formation suivie et de votre activité (alimentation, services, bâtiment, fabrication…), les taux de prise en charge varient. Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ayant obtenu une subrogation auprès du FAFCEA, peut faire la demande de financement à votre place pour les formations qu'elle propose. Vous pouvez les retrouver soit dans le catalogue formation ou sur le site internet : cma-auvergnerhonealpes.fr.

MON COMPTE FORMATION

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous bénéficiez également de droits à la formation sur votre Compte Personnel de Formation. Pour connaître votre situation, consultez le site : moncompteformation.gouv.fr. L'équipe formation de votre CMA vous conseille sur votre parcours formation et vous assiste dans vos démarches.

▷ **Contact : formation@cma-auvergnerhonealpes.fr**

FORMEZ VOTRE BRAS DROIT

La CMA ouvre en 2023 une nouvelle section d'apprentissage préparant au titre d'Assistant de dirigeant d'entreprise artisanale (ADEA), diplôme de niveau Bac. Cette formation en alternance s'adresse au futur bras droit du dirigeant et lui permet de renforcer ses compétences et d'acquérir des connaissances dans les domaines de la gestion commerciale, comptable, des ressources humaines ou encore de la communication. Elle est également adaptée à un collaborateur ou à un jeune ayant l'ambition de reprendre l'entreprise familiale ou de seconder le dirigeant.

La formation ADEA en alternance est une solution idéale pour toute personne souhaitant se former à la fois sur un plan théorique au centre de formation et sur le terrain au sein de l'entreprise. Pendant 14 mois à raison de trois jours en entreprise et de deux jours en centre de formation, l'apprenti suit un programme de connaissances axé sur la gestion comptable et financière, la gestion des ressources humaines, la bureautique, la gestion administrative, la définition et le déploiement de la stratégie et de la technique commerciale d'une entreprise artisanale. « L'ADEA s'adresse aux collaborateurs du dirigeant ou encore à ses enfants s'ils travaillent dans l'entreprise. Ces derniers peuvent être amenés à la reprendre un jour. Disposant déjà des savoir-faire métier, cette formation leur offre la possibilité de se former à la gestion sur tous les aspects de l'entreprise. Rappelons d'ailleurs qu'à l'origine, la formation ADEA a été créée dans les années 90 pour valoriser le conjoint de l'artisan qui assurait la gestion quotidienne de l'entreprise sans être reconnu pour ses compétences. Le diplôme ADEA a donné une réelle légitimité à tous ces collaborateurs. Aujourd'hui, ce diplôme s'adresse à un large public désireux d'intégrer l'artisanat et des entreprises à taille humaine », souligne Lucien Boiché, chef de projet formation à la CMA Auvergne-Rhône-Alpes.

UNE OPPORTUNITÉ POUR LES ENTREPRISES

L'ADEA en alternance est aussi une formidable opportunité pour les entreprises d'enrichir les compétences internes en recrutant un apprenti qui pourra accompagner le dirigeant sur tous les fronts du pilotage et de la gestion quotidienne de l'entreprise. « L'ADEA est une formation très concrète et adaptée à la réalité des TPE. Elle permet donc aux apprentis d'être rapidement opérationnels, c'est son atout majeur », rappelle Lucien Boiché. « En effet, l'alternant, durant sa formation, va déployer un projet au sein de l'entreprise en bénéficiant du tutorat du centre de formation. L'artisan dispose ainsi en interne, et dans les conditions appréciables du contrat d'apprentissage, d'une personne dédiée en mesure de le seconder sur la gestion quotidienne administrative et financière et en capacité de se consacrer à un projet que lui-même n'a pas le temps de gérer. L'alternant peut aussi apporter des propositions salutaires pour le pilotage de l'entreprise. Ce regard et ces compétences nouvelles constituent un avantage pour l'entreprise. »
La formation ADEA en alternance sera proposée dans le département du Rhône dès janvier 2023 et dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère. Les entreprises souhaitant recruter un alternant ou les candidats, entre 18 et 29 ans, souhaitant intégrer cette formation peuvent contacter leur CMA.

CRÉATION D'ENTREPRISE, PARTEZ SUR DE BONNES BASES

La création ou la reprise d'entreprise séduisent de plus en plus de femmes et d'hommes en quête de sens ou tentés par l'entrepreneuriat. Pour les aider à franchir toutes les étapes et faciliter leur parcours, la CMA, premier réseau public d'accompagnement à la création d'entreprise en Auvergne-Rhône-Alpes, propose des prestations garantes d'une installation réussie.

Quand créer, comment et avec qui ? Ai-je le profil pour créer ? Quelle est la réglementation ? Comment savoir si mon projet est viable ? A quelles aides ai-je droit et qui peut m'accompagner ? Pour répondre à toutes les questions que se posent les porteurs de projet, la CMA propose des solutions adaptées à chacun. Les futurs créateurs et repreneurs d'entreprise sont accueillis par des conseillers experts lors de réunions d'informations pendant lesquelles ils bénéficient de toutes les précisions utiles avant de se lancer.

DES ACCOMPAGNEMENTS ADAPTÉS AU PROFIL DE CHACUN

Pour ceux qui souhaitent aller plus loin et bénéficier d'informations plus ciblées, les conseils dispensés par les experts de la CMA tiennent compte du profil du créateur qu'il soit chômeur en voie de créer son activité, salarié en reconversion professionnelle, repreneur d'entreprise, ou encore des personnes porteuses d'un handicap. De même les recommandations diffèrent en fonction du délai dans lequel les porteurs de projet souhaitent s'installer. Les uns souhaitent en effet démarrer une activité nouvelle dans un délai très court, tandis que les autres sont toujours en phase de réflexion. Dans le premier cas, le créateur sera renseigné sur le statut le plus adapté à sa situation (microentreprise, EURL, SA…) et sur les formalités à accomplir. Dans le second cas, la CMA proposera au porteur de projet une formation afin d'intégrer, notamment, les bases de la gestion d'entreprise (gestion financière, commerciale, communication…), car celle-ci ne s'improvise pas. Quatre formations différentes destinées à la microentreprise comme à l'entreprise individuelle, ont été spécialement conçues pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise. Elles peuvent être financées par le compte personnel de formation (CPF). Les conseillers CMA, experts de la création d'entreprise, sensibilisent les porteurs de projets sur les aspects pour lesquels une vigilance particulière est requise, tel que le réseau professionnel, la réalisation d'un prévisionnel financier, le respect des normes, la recherche de financements, le volet environnemental ou encore l'évaluation du marché dans un secteur d'activité donné. Ils font également bénéficier les futurs entrepreneurs de leur réseau de partenaires (banques, assureurs et autres financeurs). Ainsi et grâce à l'écoute et l'expertise de ses conseillers, les CMA permet aux créateurs d'entreprise de se lancer en toute sécurité et sérénité.

NOUVEAUTÉ

Une réunion d'information sur la création-reprise d'entreprise en français signé

Pour permettre aux personnes sourdes et malentendantes de créer ou reprendre une entreprise dans les meilleures conditions, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes innove et lance une réunion d'information à la création et la reprise d'entreprise en français signé. Première étape d'un parcours dédié et individualisé, elle est disponible en ligne sur simple inscription via le site cma-auvergnerhonealpes.fr.

LES +

- Sécurisation de vos choix et de vos démarches
- Gain de temps
- Création d'un réseau de nouveaux entrepreneurs

UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES DE L'ALIMENTAIRE

Auvergne-Rhône-Alpes compte aujourd'hui 23 000 entreprises du secteur alimentaire, soit 11 % des entreprises artisanales de la région. Elle enregistre 2 000 nouvelles immatriculations pour les neuf premiers mois de 2022. Afin de soutenir la vigueur économique de ce secteur, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes déploie une offre de services spécifique à destination des artisans et des porteurs de projet des métiers de bouche.

DES CONSEILS ET DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes s'appuie sur l'expertise de la « Cité du goût et des saveurs » pour proposer aux professionnels des métiers de bouche et à leurs salariés des formations courtes de perfectionnement. Elles sont dispensées par des formateurs renommés tels que Jérôme Chaucesse, MOF pâtissier confiseur 2015, Jérôme Langillier, champion du monde de pâtisserie 2009, ou encore Ludovic Mercier, MOF glacier. Sont ainsi proposées des formations pour tous les métiers de bouche sur des thèmes divers et renouvelés chaque année tels que les nouvelles techniques de cuisine et de pâtisserie, les desserts et les plats tendance. Ces formations techniques s'adressent à toutes les entreprises en développement de la région. En 2023, elles seront réalisées en Savoie à la Cité du goût et des saveurs, en Isère à l'EFMA* et dans le Rhône. La CMA propose également aux créateurs et aux professionnels de l'alimentaire des formations ciblées, notamment sur l'hygiène alimentaire et les normes en vigueur. Les futurs artisans auront également dès 2023 à leur disposition des formations en e-learning. La CMA accompagne aussi les personnes en reconversion professionnelle ayant un projet de création d'entreprise de l'alimentation sur les aspects réglementaires et administratifs spécifiques aux métiers de bouche.

DES ACTIONS AUPRÈS DES TERRITOIRES

La CMA travaille en collaboration avec les collectivités ayant des projets d'animations urbaines sur le thème de l'alimentaire. « Nous sollicitons des artisans pour participer à des marchés de Noël, par exemple, ou à des salons thématiques. Nous organisons également des rendez-vous professionnels de l'alimentaire entres les acteurs d'un territoire – restaurateurs, artisans et agriculteurs – afin de favoriser les synergies locales et d'encourager le développement de pratiques vertueuses », précise Tarek Bouzidi, en charge de la Cité du goût et des saveurs.

DES ATELIERS DESTINÉS AU GRAND PUBLIC ET AUX SCOLAIRES

Dans le cadre de la valorisation de l'artisanat et des métiers de bouche, la CMA développe également des actions de sensibilisation en direction du grand public. En Savoie, en Isère et dans l'Ain, des ateliers culinaires sont organisés à leur intention. Les artisans animateurs de ces ateliers s'inscrivent ainsi dans la transmission de leurs savoir-faire et la valorisation de leur métier. La CMA fait aussi la promotion des métiers de bouche auprès des jeunes dans les écoles et collèges. Plus de 600 élèves participent chaque année à des ateliers culinaires à la Cité du goût et des saveurs de Savoie sur le thème de la saisonnalité des produits, du bien manger, des circuits courts et de l'anti-gaspillage alimentaire.

LA CITÉ DU GOÛT ET DES SAVEURS

Marque nationale de CMA France, la première Cité du goût et des saveurs a été créée en 2004 par la CMA des Côtes-d'Armor. Le réseau compte aujourd'hui 25 sites répartis sur l'Hexagone dont trois en Auvergne-Rhône-Alpes. La Cité du goût et des saveurs est aujourd'hui un formidable outil dédié à la valorisation des artisans des métiers de bouche, à la promotion et à la transmission des savoir-faire et des produits locaux de qualité.

* EFMA : CFA de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes basé à Bourgoin-Jailleu

LES PROCHAINES SESSIONS DE FORMATION

NUMÉRIQUE

AUGMENTER LES VISITES DE SON SITE INTERNET

1 jour

19 janvier à Romans

INSTAGRAM : LE RÉSEAU SOCIAL DE L'IMAGE – NIVEAU 1

1 jour

23 février ou 22 juin à Romans
13 avril à Montélimar

INSTAGRAM : LE RÉSEAU SOCIAL DE L'IMAGE – NIVEAU 2

1 jour

28 février ou 29 juin à Romans
4 mai à Montélimar

OUVRIR SA BOUTIQUE EN LIGNE

7 jours

6, 7, 13, 14, 20, 21, 27 février
ou 15, 16, 22, 23, 30 mai
et 5, 6 juin à Romans
3, 4, 11, 17, 18, 24, 25 avril
à Montélimar

FACEBOOK NIVEAU 1 : TIRER PROFIT DU RÉSEAU SOCIAL POUR AUGMENTER SES VENTES

2 jours

16 et 23 mars à Montélimar
2 et 9 mai à Romans

FACEBOOK NIVEAU 2 : CRÉER DES CAMPAGNES PUBLICITAIRES

1 jour

26 janvier à Romans
6 avril à Montélimar

GAGNER EN VISIBILITÉ AVEC PINTEREST, LE RÉSEAU SOCIAL DE L'IMAGE - INITIATION

1 jour

25 mai en visio

LANGUES

COMMUNIQUER EN ANGLAIS

1/2 journée

3, 10, 17 janvier,
24 février,
3, 10, 17, 24, 31 mars
ou 7 avril
à Montélimar

COMMERCIAL

RÉALISER DES E-MAILINGS EFFICACES POUR PROSPECTER ET FIDÉLISER SES CLIENTS

1 jour

2 mars à Montélimar

VALORISER SON POINT DE VENTE POUR ATTIRER DES CLIENTS

1 jour

16 janvier à Romans

RÉALISER DES VIDÉOS PROFESSIONNELLES À MOINDRE COÛT

2 jours

9 et 16 janvier à Montélimar
5 et 12 juin à Romans

PRENDRE EN PHOTO VOS CRÉATIONS : TRUCS ET ASTUCES DE PRO

2 jours

9 et 16 février à Romans
19 et 26 juin à Montélimar

CONCEVOIR ET ANIMER UNE FORMATION

1 jour

15 mai à Romans

COMPTABILITÉ ET GESTION

COMPRENDRE SON BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT POUR GÉRER EFFICACEMENT

3 jours

6, 13 et 20 février à Montélimar

CALCULER SES COÛTS DE REVIENT ET SES PRIX DE VENTE POUR GAGNER EN RENTABILITÉ

1 jour

30 mars à Montélimar

COMPRENDRE LES BASES DE LA COMPTABILITÉ

4 jours

6, 13, 20 et 27 mars à Romans

GÉRER EFFICACEMENT SA MICRO-ENTREPRISE AVEC C'MA GESTION MICRO

1 jour

23 février, 5 avril ou 15 juin à Montélimar

9 mars à Romans

MANAGEMENT & RESSOURCES HUMAINES

MANAGER ET IMPLIQUER SON ÉQUIPE

3 jours

21, 28 février et 7 mars à Romans

RÉGLEMENTAIRE, JURIDIQUE ET TECHNIQUE

RESPECTER LES OBLIGATIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

2 jours

23 et 30 janvier, 27 mars et 3 avril ou 19 et 26 juin à Romans

27 février et 6 mars ou 15 et 22 mai à Montélimar

BUREAUTIQUE / INFORMATIQUE

CONCEVOIR FACILEMENT DES VISUELS AVEC CANVA

1 jour

12 janvier à Romans

11 mai à Montélimar

CONCEVOIR DES TABLEAUX DE SUIVI EFFICACES AVEC EXCEL NIVEAU 1

2 jours

20 et 27 avril à Montélimar

MODÉLISER EN 3D AVEC SKETCHUP - INITIATION

3 jours

24, 31 janvier et 7 février à Montélimar

RETOUCHER FACILEMENT SES PHOTOS AVEC PHOTOSHOP

3 jours

14, 21 et 28 février à Romans

Que vous soyez chef d'entreprise, salarié ou demandeur d'emploi, vos conseillers formation de la CMA se tiennent à votre écoute pour étudier ensemble les possibilités de prises en charge existantes.

Ludovic Gourdon 04 75 48 72 10
Estelle Mindren 04 75 48 72 25
Maëlle Bernard 04 75 48 72 41
formation.drome@cma-auvergnerhonealpes.fr

PARTICIPEZ AU SALON DU MADE IN FRANCE 2023

La fabrication française a une fois encore été célébrée à l'occasion du salon MIF expo Paris dont la dixième édition s'est tenue du 10 au 13 novembre 2022. Comme chaque année, des dizaines d'artisans ont été accompagnés pour participer à cet événement et valoriser leur savoir-faire.

Quelque 850 exposants ont présenté leurs produits et innovations sur ce salon multisectoriel destiné au grand public comme aux professionnels. Réparties entre le pavillon de la Région et le village de l'Artisanat créé par CMA France cette année, une quarantaine d'entreprises artisanales de la région ayant fait le choix de fabriquer localement ont bénéficié d'un accompagnement de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes.

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes a accompagné plus d'une quarantaine d'entreprises artisanales de la région sur le Salon MIF Expo 2022

UNE PRÉPARATION AD HOC

Plusieurs accompagnements sont proposés aux artisans exposants : un webinaire ou une formation « optimisez votre participation à un salon » (1 à 2 journées) et des séances individuelles sur diverses thématiques liées au développement de l'entreprise (1 à 6 demi-journées). « L'expert de la CMA conseille les artisans au regard de leur activité, des produits qu'ils souhaitent exposer », souligne Laura Gasparoux, cheffe de projet développement commercial et export. « Ainsi, des sujets très divers sont abordés comme l'aménagement du stand, que ce soit en termes de mobilier, d'éclairage, de scénographie ou de signalétique. Il donne aussi à l'artisan des clés pour la mise en valeur de son savoir-faire et de ses produits, car il est parfois préférable de faire des choix plutôt que de vouloir tout montrer. Nous insistons également sur la qualité de l'accueil des visiteurs et prospects sur le stand, ainsi que sur les relances à effectuer à l'issue du salon afin de transformer un premier contact en commande. La question de la gestion du stock est également évoquée sur les évènements grand public dont la réussite nécessite de disposer de suffisamment de marchandises à vendre durant plusieurs jours. Enfin, ce salon étant très médiatisé et très couru des journalistes, les artisans doivent préparer les bons outils pour communiquer efficacement, dossier ou communiqué de presse. » La formation permet également aux participants de faire connaissance et d'échanger sur leurs bonnes pratiques et leurs expériences et peut donner lieu à des mutualisations de moyens (transport de marchandises, partage de stand…).

EXPOSEZ AU PAVILLON RÉGIONAL

Le MIF accueille chaque année quelque 80 000 visiteurs venus à la rencontre de la création régionale. En 2022, 80 entreprises dont une quarantaine d'artisans de tous secteurs d'activité (textile, alimentaire, métiers d'art, fabrication...) ont participé au salon sous la bannière Auvergne-Rhône-Alpes. En plus d'un emplacement de choix, les entreprises sélectionnées bénéficient d'une offre attractive : prise en charge de 40 à 70 % de la participation au salon (hors logistique et aménagement intérieur des stands), communication sur leur participation via le site internet de la Région et sur les réseaux sociaux.

▷ **Pour vos projets de participation à un salon et au MIF 2023, contactez votre CMA.**

CHOUETTE ET PAPILLON A REPRÉSENTÉ LA DRÔME AU SALON DU MADE IN FRANCE

Le salon du Made in France Expo a eu lieu du 10 au 13 novembre à Paris. Pour la première fois, CMA France a proposé un village CMA avec un espace pour chaque région valorisant un artisan par département.

Pour la Drôme, c'est une entreprise de confection textile d'accessoires cheveux basée à Livron-sur-Drôme qui a été choisie : Chouette et Papillon.

PRÉSENTATION

Heureuse maman de trois enfants, dont deux filles, Magali Couturier ne trouvait pas de barrettes pour les cheveux qui ne glissent pas et qui soient assez jolies. Pour s'amuser, elle a donc décidé de créer ses propres barrettes anti-glisse durant son congé parental. Courant 2016, elle décide de les proposer à la vente sur des places de marché sur internet. Comme ça fonctionnait bien, un an après elle a décidé de créer son site internet pour lequel elle a fait appel à un professionnel.
En parallèle de la création de l'entreprise Chouette et Papillon, Magali Couturier était assistante maternelle. Elle pouvait ainsi s'occuper de ses enfants, travailler dans la garde d'enfants et développer petit à petit son entreprise. Depuis 2021, elle est à son compte, à temps plein pour gérer son entreprise.
Magali a pu élargir sa gamme de produits et propose à ce jour des barrettes anti-glisse, chouchous, serre-tête, bandeaux cheveux et autres petits accessoires tous originaux et confortables pour bébé, enfants et mamans.
Seule aux commandes, à la fois pour la fabrication puisque tout est fait 100 % à la main, que pour le développement commercial et la communication, Magali envisage de faire grandir son entreprise.

LA PARTICIPATION AU MIF EXPO

Il y a quelques mois, Magali Couturier rencontre une conseillère de la CMA et lui exprime son envie de participer à des salons et foires, pour se faire connaître localement et pour vendre. Lorsque l'occasion s'est présentée de participer au salon MIF Expo, Magali l'a saisie. C'est un salon auquel elle voulait participer et les prix proposés par la CMA étaient avantageux.
Faire partie d'un village CMA est un point fort pour permettre de connaître d'autres artisans de la région et d'être identifié comme artisan local. Magali espère rencontrer des professionnels, des particuliers à qui présenter ses produits, et des revendeurs pour pouvoir diffuser ses créations.
Grâce à son site internet, Chouette et Papillon arrive facilement à s'exporter : en France, mais aussi à l'international (au Québec, États-Unis, Suisse, Belgique…). Consciente que sur internet il est difficile de faire sa place, Magali Couturier compte sur sa présence sur un salon pour renouer du contact réel, en particulier après ces dernières années de crise sanitaire et de distanciation.
Avec la CMA, Magali Couturier a pu bénéficier d'une formation en ligne pour préparer sa présence sur un salon. Son objectif sur le MIX Expo : avoir de la visibilité, se faire connaître et trouver des revendeurs. Si vous êtes un revendeur drômois, rentrez en contact avec celle qui a représenté la Drôme au MIF Expo, elle souhaite aussi développer sa notoriété localement.

▷ **Retrouvez ses accessoires cheveux sur : chouetteetpapillon.com**

ENCAISSER EN DÉPLACEMENT OU À DISTANCE

Les règlements numériques se sont popularisés ces dernières années. Ils sont une réponse intéressante pour offrir des facilités de paiement à ses clients en déplacement ou à distance.

LE PAIEMENT PAR LIEN

Cette solution vous permet de transmettre un lien sécurisé correspondant aux normes bancaires actuelles pour envoyer une demande de paiement à un client. Ce lien peut être transmis par SMS, par mail, ou même par le biais d'une messagerie via les réseaux sociaux.

Ce mode de paiement permet de faire un encaissement par carte bancaire sécurisé sans que le client ait à vous transmettre ses coordonnées bancaires en direct, tout se fait via une page sécurisée créée par l'application de paiement.

Parmi les cas d'application, vous pouvez par exemple : faire de la vente à distance de vos créations sans avoir un site web, encaisser une réservation (esthétique, coiffure à domicile…), encaisser avant une livraison (fleuriste, snacking…), ou prendre un acompte pour sécuriser un chantier, une intervention, une commande importante (bâtiment, dépannage…).

Les acteurs qui proposent ces services se sont multipliés.

De nombreuses banques le proposent désormais sous leur nom ou via des services dédiés (Up2pay, Paytweak, Payplug…). En dehors du secteur bancaire, les offreurs de solutions de paiement disposent d'offres (PayPal, Stripe, Ayden…) ainsi que des acteurs plus spécialisés (iZettle, Lyf Pay, 2Checkout, SumUp…).

Ces solutions sont complètes, le ticket de transaction peut être transmis par voie dématérialisée et vous pouvez également générer un devis et/ou une facture.

Les solutions de paiement disposent de différents modèles de coûts, qui peuvent reposer sur plusieurs éléments : frais de mise en service, abonnement, coût fixe ou variable sur la transaction. Pour définir le modèle de coût qui vous est le plus avantageux, n'hésitez pas à comparer plusieurs solutions sur la base d'un montant et d'un nombre prévisionnel de transactions.

BOÎTIER NOMADE

Ces mêmes acteurs cités plus haut proposent également des terminaux carte bancaire (et plus : carte restaurant, Apple Pay…) sous forme de petits boîtiers nomades qui peuvent vous permettre d'encaisser en déplacement directement auprès du client. Pour cela vous avez besoin d'une connexion internet grâce à votre téléphone et le boîtier, en lien avec une application dédiée pour générer l'encaissement.

COMMENT CHOISIR MA SOLUTION ?

Réalisez une comparaison sur la base d'éléments budgétaires ainsi qu'en prenant soin de viser les fonctionnalités essentielles, vous vous assurez de faire le meilleur choix. Enfin, les éditeurs proposent pour la plupart des démonstrations de ces outils. Celles-ci vous permettront d'observer leur utilisation et de mieux vous projeter.

▷ **Contact :**
fanny.santos@cma-auvergnerhonealpes.fr
04 75 48 72 26

COOKIES : COMMENT METTRE MON SITE WEB EN CONFORMITÉ ?

Les cookies sont des données stockées dans le navigateur des visiteurs d'un site web, généralement utilisées pour suivre leurs mouvements et leurs actions sur un site web. Selon le RGPD (Règlement Européen de Protection des Données), vous devez informer vos utilisateurs des cookies utilisés sur votre site web.

QU'EST-CE QU'UN COOKIE ?

Un cookie (ou traceur) est un petit fichier stocké par un serveur dans le terminal (ordinateur, téléphone, etc.) d'un utilisateur et associé à un domaine web (c'est-à-dire dans la majorité des cas à l'ensemble des pages d'un même site web, ex : cma-drome.fr). Ce fichier est automatiquement renvoyé lors de contacts ultérieurs avec le même domaine.
Les cookies ont de multiples usages : ils peuvent servir à mémoriser votre identifiant client, le contenu courant de votre panier d'achats, la langue d'affichage de la page, mais également à tracer votre navigation à des fins statistiques ou publicitaires, etc.

EST-CE QUE JE DOIS SYSTÉMATIQUEMENT DEMANDER L'ACCORD À L'UTILISATION DES COOKIES ?

Les traceurs strictement nécessaires au bon fonctionnement du site web pour son utilisateur ne nécessitent pas de consentement (exemple : cookie pour authentification, personnalisation interface client, mémoire panier d'achat, langue utilisée…). Seuls ceux qui collectent des données personnelles sont visés par la CNIL.

LES TRACEURS NÉCESSITANT LE RECUEIL DU CONSENTEMENT PRÉALABLE

Les cookies liés à l'affichage de la publicité personnalisée ou non personnalisée ou encore à des fonctionnalités de partage sur les réseaux sociaux doivent recueillir l'accord du visiteur dès qu'ils collectent des données personnelles (en provenance des réseaux sociaux par exemple dans cet exemple).
En l'absence de consentement (dans l'hypothèse donc d'un refus de l'utilisateur), ces traceurs ne peuvent être déposés et/ou lus sur son terminal.
Le consentement est jugé valide uniquement si :

▷ l'utilisateur est informé des cookies utilisés de façon détaillée ainsi que des traitements des données recueillies,

▷ il peut accepter de manière claire en cochant une case ou appuyant sur un bouton,

▷ il doit pouvoir revenir sur sa décision à tout moment en pouvant revenir sur la rubrique acceptation ou refus des cookies.

▷ Pour plus d'information sur le sujet et obtenir des modèles de bannières de cookies conformes rendez-vous sur cnil.fr

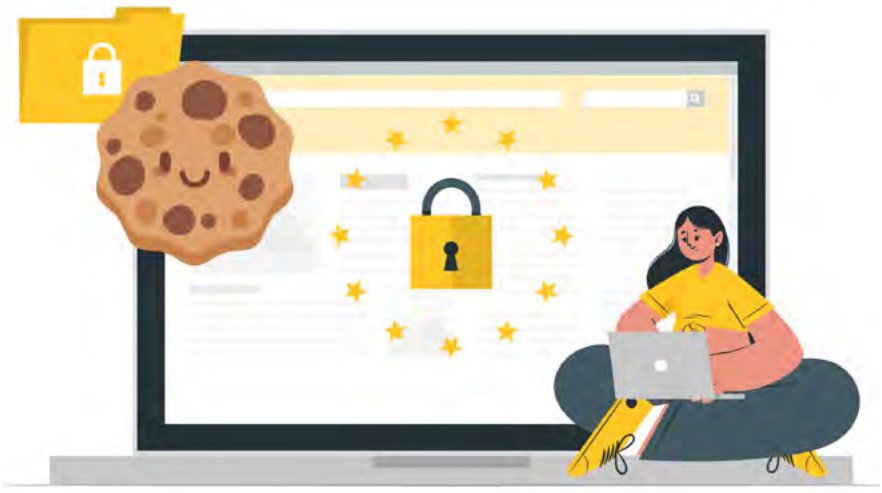

RÉDUIRE À LA SOURCE SA PRODUCTION DE DÉCHETS

La CMA, grâce au soutien financier de l'ADEME et avec ses partenaires, a organisé une série de visites d'installations de traitement de déchets dans la Drôme et l'Ardèche afin de sensibiliser et d'apporter des solutions aux chefs d'entreprises sur leur production de déchets.

OÙ VONT LES DÉCHETS PRODUITS ?

Une série de quatre visites co-organisées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le SYTRAD, le SYPP, le SICTOBA et le SIDOMSA ont eu lieu en octobre dernier.
Les artisans ont pu découvrir le centre de tri Métripolis, la plateforme de compostage de Lavilledieu, le Pôle de valorisation énergie et matières l'Optimale et le centre d'enfouissement de Roussas.
Ces visites ont permis de prendre conscience du volume généré, des possibilités et limites du traitement des déchets et de voir, dans quelle mesure, ils pouvaient améliorer leur gestion ou production pour diminuer leur volume, s'adapter aux moyens de traitement et aux évolutions futures.

QUELLES SOLUTIONS POUR RÉDUIRE MON IMPACT ENVIRONNEMENTAL ?

Chaque visite avait pour objectif d'apporter des solutions pour limiter l'impact environnemental des entreprises sur la question des déchets. Ainsi, des témoignages ont permis d'apporter des éclairages sur des initiatives de réduction des déchets à la source ou des moyens de traitements alternatifs permettant une valorisation des déchets. L'objectif étant, autant que possible, d'éviter de produire un déchet.
Ma Bouteille s'appelle reviens nous a, par exemple, présenté son activité. Ils permettent le lavage de contenants réutilisables en verre et ainsi la mise en place de la consigne.
D'autres initiatives, comme Réseau Compost Citoyen ou Collembole ont pu apporter leur éclairage sur le traitement des biodéchets.

UN PARTENARIAT PLUS GLOBAL

Ces visites se sont faites dans un cadre plus général, en effet, une convention a été signée entre les quatre syndicats de traitement des déchets (SYTRAD, SYPP, SICTOBA, SIDOMSA), la CMA Drôme et Ardèche et la CCI Drôme et Ardèche. L'objectif de cette convention est bien d'œuvrer ensemble en faveur de la réduction des déchets, du tri, de l'économie circulaire et, in fine, permettre aux entreprises de gérer plus durablement leur production de déchets.

Soutenu par

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ET SI, POUR NOËL, ON CHANGEAIT D'EMBALLAGE ? C'EST LE PARI DE NILE TISSU.

Dans le cadre de ces visites, Michelle Robert, artisane fondatrice de Nile Tissu est intervenue pour présenter sa solution d'emballage réutilisable en tissu. Depuis des années, Michelle fait le même constat, pour Noël, une quantité impressionnante de papier cadeau est jetée à la poubelle. Elle a donc eu l'idée d'un emballage différent et vertueux, dans l'objectif de contribuer à une utilisation raisonnée de nos ressources naturelles, en ayant un produit simple à utiliser. Michelle nous explique donc qu'en tant que « styliste de formation, en alliant ma passion, mes compétences, l'impact sur l'environnement, et la conception locale, j'ai imaginé un paquet cadeau en tissu réutilisable à presque l'infini, simple d'utilisation, et adapté à la taille de la plupart des cadeaux ». C'est ainsi qu'est née NILE®, qui est « bien plus qu'un paquet cadeau. NILE® permet de créer du lien, en le transmettant comme un passage de témoin ! ».

▷ Découvrez sa gamme sur : nile-tissu.fr

74%

des artisans et commerçants pensent être mal protégés en cas de problème de santé*

*Source : Étude Observatoire de la Prévoyance / OpinionWay.

ET VOUS ?

Pour le savoir, nous vous proposons un diagnostic gratuit personnalisé de votre couverture en santé et en prévoyance.

NOTRE CONTACT :
Rachel Bally – 06 84 50 27 87 – r.bally@alptis.fr – alptis.org

Alptis
Prévoyance & Santé

Alptis Assurances - Intermédiaire d'assurance et gestionnaire des contrats - 25 cours Albert Thomas 69445 LYON CEDEX 03 - Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 000 € - RCS Lyon 335 244 489 - N° ORIAS : 07 005 850 - www.orias.fr - N° TVA : FR37335244489 - Assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes au Code des assurances - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09

AP CRMA - CMAI - 210x297 - 1222 - ©AdobeStock - Réalisation : Service Communication Alptis

FACE À L'AUGMENTATION DU COÛT DES MATIÈRES PREMIÈRES ET DE L'ÉNERGIE, BPAURA VOUS ACCOMPAGNE

FINANCEZ VOS BESOINS DE TRÉSORERIE[1]

L'augmentation du coût des matières premières peut fortement impacter votre trésorerie. Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes vous accompagne et vous conseille avec des solutions adaptées à votre activité, à vos risques et à vos besoins spécifiques.
Rapprochez-vous d'un de nos conseillers.

BANQUE POPULAIRE
AUVERGNE RHÔNE ALPES

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle
(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit – Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015- Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle – 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 – 11/22 – Crédit photo : IStock